



Retraites : STOP aux Fake News !

14 janvier 2020

Le Premier Ministre a annoncé ce samedi 11 janvier le **retrait de l'âge pivot du projet de loi de la réforme des retraites**, sous la pression de la CFDT. Bien que certains essaient de minimiser cette annonce, c'est bien une **victoire pour toutes celles et ceux qui auraient été amenés à travailler plus longtemps dès 2022 !**

De plus, après des semaines de blocage et un gouvernement qui fait la sourde oreille, la CFDT a également été entendue sur sa proposition d'une **conférence du financement des retraites**.

Nous voulons avant tout garantir la pérennité d'un système de retraite juste et solidaire.

MAIS LE COMBAT CONTINUE

Ces deux avancées à l'actif de la CFDT sont encore insuffisantes. Nous allons continuer de défendre nos revendications pour que le système universel de retraites réponde aux enjeux de justice sociale avec :

1. une **véritable reconnaissance de la pénibilité** avec la réintégration des 4 critères supprimés en 2017 (manutention charges lourdes, vibrations mécaniques, agents chimiques dangereux, postures pénibles) ;
2. un **dispositif de retraite progressive digne de ce nom** pour offrir aux travailleurs une plus grande liberté des modalités de départ à la retraite ;
3. la **sécurisation de la transition des travailleurs dans les fonctions publiques**, concernant notamment les mesures de compensation et de revalorisation salariale
4. un **minimum de pension pour une carrière complète plus élevé**, le projet prévoit 1000 €, ce qui est en dessous du seuil de pauvreté (1041 €);
5. un **Compte Epargne Temps Universel** pour aménager son temps de travail tout au long de la vie

PROVISOIRE, LE RETRAIT DE L'ÂGE PIVOT ? NON, EN AUCUN CAS !

Il n'est écrit nulle part dans le courrier du Premier Ministre que le retrait de l'âge pivot serait provisoire, explicitement ou implicitement. Le retrait est acté de façon très claire.

Ce courrier prévoit également un âge d'équilibre dans le futur système de retraite en 2037, et la CFDT a obtenu qu'il puisse être individualisé pour tenir compte des carrières longues et de la pénibilité notamment.





Retraites : STOP aux Fake News !

14 janvier 2020

LA RÉFORME NE FERA QUE DES PERDANTS ?

C'est bien ce que certains voudraient nous faire croire. Mais dans son état actuel, le projet de réforme apporte déjà une série de progrès pour les travailleurs :

- un système universel, qui conforte notre retraite par répartition basée sur la solidarité intergénérationnelle, et particulièrement bénéfique pour tous ceux qui ont cotisé à plusieurs régimes de retraites ;
- un système de retraite par points, afin de ne plus pénaliser les femmes et les bas salaires ;
- un système plus équitable envers les travailleurs précaires : chaque heure travaillée ouvrira des droits à la retraite, alors qu'aujourd'hui tous ceux travaillant moins de 150h sur un trimestre cotisent mais ne gagnent pas de droits à la retraite ;
- un système de retraite qui rend les droits plus lisibles pour les travailleurs, avec des garanties sur la valeur du point.

Et bien que le texte de loi n'ait guère évolué depuis le 11 décembre, 2 autres modifications ont été apportées la semaine dernière : la possibilité pour les veuves ou les veufs de toucher une pension de réversion à partir de 55 ans au lieu des 62 ans initialement prévus dans la réforme et l'acquisition de points supplémentaires pour les femmes nées à partir de 1975 ayant eu des enfants avant 2025 afin de compenser les trimestres « bonus » qu'elles auraient eu dans l'ancien système.

Il est illusoire à ce stade de penser que le gouvernement abandonnera subitement l'intégralité du projet de réforme après plus de 2 ans de concertation avec les organisations syndicales.

La CFDT continuera donc d'avancer et de négocier pour une réforme juste et solidaire.

CFDT, LE SYNDICAT QUI AVANCE



“Nous respectons les autres syndicats et nous attendons que les autres en fassent de même.”

Laurent Berger, Secrétaire Général de la CFDT, le 13 janvier 2020